

domages électriques moi ou le propriétaire qui doit payer le cons

Par lisi, le 19/02/2009 à 17:47

je suis locataire chez ce propriétaire depui juillet 2004

A plusieur reprise je lui ai signalée

que j'ai des probléme au niveau électricité

Plusieur demespetits appareils électrique ont grillés au cours de toute ces années 2004 à 2008 telque

fer électrique ,friteuse ,bouilloir ,un transfo dans la chaudiere (quil a prit soin de mefacturé)etc (mes petits electros n'étaient pas anciens ni vetustes)

Il a quand même fait venir un électricien fin 2008

celui ci m'a dit que j'étais un peu alimenté fort ,que ça devais venir de EDF

Le propriétaire veut me faire payer la facture de ce constat

alors que ces logements sont fait depuis plus de 10ans et que rien n'a été changé ou remis au norme depuis

esce a moi de payer le constat de l'électricien ? et esce a moi de faire venir EDF ? merci de d'éclairer ma lanterne çi j'ose dire